



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1320 du 25 Février 2009

***Poursuivre l'action dans chaque service
dans la perspective du 19 mars***

Sommaire

| | <u>PAGES</u> |
|--|---------------------|
| 1. Agenda | 2 |
| 2. Infos brèves | 2 |
| 3. Appel unitaire interprofessionnel pour le 19 mars : Tous en grèves et en manifestations | 3 |
| 4. Communiqué intersyndical Fonction Publique du 11 février 2009 | 4 |
| 5. Résultats des élections du 3 février concernant certains C.T.P. | 5-7 |
| 6. Communiqué de soutien aux collectifs des D.O.M. | 8 |
| 7. Communiqué CGT suite à la manif du 21 février sur les D.O.M. | 9 |
| 8. Courrier fédéral suite au décès de notre camarade Jacques BINO | 10 |
| 9. Compte rendu de l'audience au Cabinet du 19 février sur les D.O.M. | 11-12 |
| 10. Déclaration fédérale sur les délocalisations | 13 |
| 11. Compte rendu de la réunion du 12 février « Réseau d'ingénierie aéroportuaire » | 14-19 |
| 12. Déclaration liminaire – groupe de travail pénibilité – 5 février | 20-21 |
| 13. Audience au cabinet du 6 février – C.C.A.S. | 22-23 |
| 14. Compte rendu C.C.A.S. plénier du 20 janvier 2009 | 24-26 |
| 15. Communiqué C.G.T. – Fonction Publique suite audience WOERTH du 23 février | 27 |
| 16. Questionnaire droits syndicaux 2009 | 28-29 |



AGENDA

Mardi 3 mars 2009 :

Réunion du groupe de travail du 14^{ème} congrès « Protection Sociale »

Mardi 3 mars 2009 :

Bureau de l'U.G.F.F.

Mercredi 4 mars 2009 :

Groupe de travail OS/Meeddat sur l'évaluation des personnels

Mercredi 4 mars 2009 :

Réunion des secrétaires des UF DIR

Mercredi 4 mars 2009 :

Réunion OS/Meeddat sur le recrutement des CEE Exploitation en attente de convocation

Mercredi 4 mars 2009 :

CGT/CGEDD sur l'ingénierie publique

Jeudi 5 mars 2009 :

Secrétariat Fédéral

Jeudi 5 mars 2009 :

Commission Exécutive de l'U.G.F.F.

Jeudi 5 mars 2009 :

Réunion du comité de suivi des travailleurs handicapés

Vendredi 6 mars 2009 :

Réunion du collectif fédéral DOM

Lundi 9 mars 2009 :

Réunion du groupe de travail du 14^{ème} congrès « hygiène et sécurité, action sociale, droits syndicaux, DOM,... »

Mardi 10 mars 2009 :

Réunion du CCHS du Meeddat

Mercredi 11 mars 2009 :

Réunion de la commission 2 du CCAS

Mercredi 11 et Jeudi 12 mars 2009 :

Journées d'étude fédérale sur l'ingénierie publique et Développement Durable

Jeudi 12 mars 2009 :

Réunion du groupe d'échanges du MEEDDAT

Vendredi 13 mars 2009 :

Réunion du collectif fédéral DOM

Mardi 17 mars 2009 :

Réunion de la CMFP

Mardi 17 mars 2009 :

Bureau de l'Ugff

Jeudi 19 mars 2009 :

Journée d'actions intersyndicales et interprofessionnelles

Vendredi 20 mars 2009 :

Réunion OS/Meeddat sur le secteur maritime



INFOS BREVES

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

- Arrêté du 27 janvier 2009 fixant au titre de l'année 2009 le nombre de places offertes à l'examen professionnel pour le recrutement de contrôleurs des travaux publics de l'Etat dans les domaines aménagement et infrastructures terrestres et aménagement et infrastructures fluviales, maritimes ou portuaires.
- Arrêté du 23 janvier 2009 modifiant l'arrêté du 27 novembre 2008 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à certains comités techniques paritaires du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.
- Arrêté du 6 février 2009 fixant au titre de l'année 2008 le nombre de postes offerts au concours professionnels pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement.
- Arrêté du 9 février 2009 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.



POLITIQUE FAMILIALE Un cadeau de 30 milliards pour le patronat

S'adressant aux représentants des associations familiales, aux présidents et directeurs des Caisses d'allocations familiales, le Président de la République vient d'annoncer la mise en cause du financement des prestations familiales. Il confie en effet une mission à un parlementaire UMP pour examiner comment « décharger » les entreprises (privées et publiques) de 30 milliards d'euros de cotisations sociales allocations familiales, prélevées sur la masse salariale et qui constitue une partie du salaire socialisé des salariés de notre pays.



RETRAITES ARRCO-AGIRC Ce serait toujours aux salariés et retraités de faire des efforts

La troisième réunion de négociation sur l'ARRCO et l'AGIRC n'a fait que confirmer, pour tous les participants, les positions idéologiques du Medef. Pour équilibrer les régimes il n'envisage que des régressions sur les droits à retraite.



CATASTROPHE AZF TOULOUSE JUSTICE DOIT ÊTRE RENDUE AUX VICTIMES

Justice doit être rendue aux victimes et les coupables de cette tragédie industrielle condamnés.

Le procès de la catastrophe de Toulouse s'ouvre enfin 8 ans après. Les conclusions de l'instruction confirment ce que la CGT affirme depuis le début : des produits incompatibles ont été mélangés.



GUADELOUPE Le LKP met en garde contre un « envenimement »

La journée de négociation de lundi entre patronat, Etat et le collectif LKP s'est achevée dans un climat tenu à Pointe-à-Pitre. Pourtant une proposition de l'Union des chefs d'entreprises guadeloupéens (UCEG) pour l'instant toujours rejetée par le Medef local, pourrait faire avancer le dossier. Les négociations butent sur la revendication d'une augmentation de 200 euros des bas salaires.



Irlande Manif monstre contre les coupes budgétaires

Plus de 120.000 personnes ont manifesté samedi 21 février à Dublin contre les coupes budgétaires décidées en réaction à la profonde crise économique dans laquelle est plongé le pays.



SECURITE SOCIALE Risque de fragilisation de la trésorerie Déclaration des Administrateurs CGT de l'ACOSS

Les administrateurs CGT de l'ACOSS expriment leur profonde préoccupation à l'égard de la demande de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de renégocier la convention financière ACOSS/CDC.

La suite sur : www.cgt.fr

Appel du 19 mars 2009

Appel des organisations syndicales CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La forte mobilisation du 29 janvier a conduit le président de la République à annoncer à l'occasion de la rencontre avec les partenaires sociaux, le 18 février, une légère inflexion sociale à son plan de relance.

En réponse à une partie des revendications avancées par les organisations syndicales, des mesures sont annoncées, des processus de concertation sont proposés sur le partage de la valeur ajoutée et des profits, un fonds d'investissement social est programmé.

Les organisations syndicales CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les mesures sont trop parcellaires pour modifier le cap économique de la politique gouvernementale. Par ailleurs le Président a refusé catégoriquement d'augmenter le Smic, de modifier sa politique d'emploi dans les fonctions publiques et de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires... A cela s'ajoutent l'attitude dogmatique du patronat et son refus d'assumer ses responsabilités.

La crise nécessite des réponses d'une toute autre portée. Les effets de la crise économique et financière s'accroissent et accroissent les inquiétudes des salariés. La recrudescence des suppressions d'emploi, d'utilisation du chômage partiel, contribuent à amplifier la récession et pèsent lourd sur le pouvoir d'achat qui se dégrade.

Tout ceci conduit les organisations syndicales à poursuivre la mobilisation. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels.

Elles confirment la journée de mobilisation interprofessionnelle du 19 mars 2009 qui donnera lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays.

En prolongement de leur déclaration commune du 5 janvier 2009, elles appellent leurs syndicats et les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, à faire entendre au gouvernement comme aux responsables patronaux et employeurs leurs revendications :

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales,
- exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité.

Elles expriment leur solidarité et leur soutien aux salariés des DOM et à leurs organisations syndicales et appellent gouvernement et patronat à répondre positivement aux revendications posées.

Elles conviennent de se réunir à nouveau le 20 mars 2009 à 8h00.

Le 23 février 2009



COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nos organisations syndicales se retrouvent pleinement dans la déclaration commune interprofessionnelle du 9 février 2009 au soir. Après l'intervention du Président de la République, elles constatent également « que les réponses apportées restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009 ».

S'agissant plus précisément de la Fonction Publique, aucune des revendications des personnels n'a été prise en compte. Au contraire le Président de la République a cherché à opposer public et privé.

Nos organisations s'inscrivent résolument dans la décision d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle pour le 19 mars prochain. Dans la perspective de la rencontre du 18 février 2009 et du nouveau rendez-vous unitaire du 23 février 2009, elles appellent d'ores et déjà les syndicats et les personnels à préparer cette journée de mobilisation, y compris par la grève et les manifestations, comme modalités d'actions.

Pour le champ de la Fonction Publique, elles s'adressent ce jour au Gouvernement pour exiger l'ouverture immédiate de négociations sur :

- L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009,
- l'augmentation significative de la valeur du point et la réévaluation de l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels, et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité, et l'aggravation des conditions de travail,
- les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité, dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Dans le même état d'esprit que celui exprimé par l'intersyndicale interprofessionnelle, les Organisations Syndicales de la Fonction Publique appellent à poursuivre et développer les mobilisations dans les différents secteurs. Elles apportent leur soutien aux revendications des organisations syndicales de la Fonction Publique dans les DOM.

Le 11 février 2009

Résultats des élections du 3 février 2009 aux CTP du MEEDDAT

Etaient appelé à voter les personnels de différents services : Administration Centrale et services techniques centraux (5500 agents), 17 DIREN (943 agents), ONCFS (1801 agents), ONEMA (848 agents), 9 Parcs Nationaux et Parcs Nationaux de France (708 agents) Conservatoire du Littoral (134 agents). Les cinq tableaux ci-dessous présentent les résultats obtenus.

Tous CTP confondus, la CGT obtient 23,1 % des suffrages et arrive en tête de ces élections, suivie par FO et FSU (voir résultats globaux). CGC, CFTC, AIPC – SNIGREF se « partagent » 6 %.
La Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement, ses syndicats et sections, son Union Fédérale Environnement, tiennent à remercier tous les agents qui leur ont accordé leur confiance. Dans les CTP, les représentant(e)s CGT feront avancer les revendications des personnels des services avec le souci d'une fermeté constructive. Ils favoriseront le rassemblement et la démocratie avec des comptes-rendus et des réunions de préparation ouvertes à tous les agents.

La comparaison des résultats de février 2009 avec les élections précédentes intervenus en 2005 ou 2006 dans les C.T.P. des Ministères de l'ex-équipement, ex Environnement ou services de l'industrie, et dans les C.T.P. des établissements de la sphère écologie n'est pas facile, surtout avec plus d'organisations candidates en 2009.

Résultats globaux tous CTP – Elections 3 février 2009

| | CGT | FO | CFDT | FSU | UNSA | Solidaires |
|------|---------------|--------|--------|--------|--------|------------|
| Voix | 1509 | 1236 | 892 | 1206 | 889 | 343 |
| % | 23,1 % | 18,9 % | 13,7 % | 18,5 % | 13,6 % | 5,31 % |

1. Elections CTPC – CTPS de Centrale – 3 février 2009 (5500 agents)

Les résultats des CTPS des 8 directions de Centrale et du CTPC établissent **une stabilité des votes FO et CGT** et un recul CFDT, UNSA et FSU.

| | CGT | FO | CFDT | UNSA | FSU |
|--|----------------------------|----------------|------------------|---------------|--------|
| Résultats 2009 (*) | 25,8 % | 29,8 % | 20,7 % | 8,2 % | 3,1 % |
| Sièges C.T.P.C. | 3 | 4 | 2 | 1 | 0 |
| Sièges C.T.P.S. | 23 | 24 | 19 | 2 | 2 |
| Comparaison 2005-2006 C.T.P.C. ex Equipement / C.T.P.C. ex Environnement | 26 % 20 % | 29 % 25,5 % | 23,4 % 16,1 % | 10 % 4,5 % | 24,7 % |

(*) Obtiennent également les résultats suivants, sans siège au CTPC, outre la FSU, l'AIPC – SNIGREF (5,1 %), FGAF (1,9 %), CFTC (3,7 %), CGC (1,6 %), Solidaires (1,9 %).

2. Elections CTPC ONEMA – 3 février 2009 (848 agents)

La **CGT et le SNAPE** (affilié désormais à Solidaires après séparation avec UNSA (*)) **maintiennent leur voix et obtiennent chacun 3 sièges**. Les autres organisations n'ont pas de siège.

| | C.G.T. | S.N.A.P.E. Solidaires | F.S.U. | F.O. | U.N.S.A. | C.F.D.T. |
|------------------------------------|----------------------------|--------------------------|------------------|----------------|------------|----------------|
| Résultats 2009 Comparaison 2005 | 36,4 % (38,3 %) | 45,6 % (45,5 %) | 10 % (11,6 %) | 1 % (1,3 %) | 2 % (*) | 1 % (3,2 %) |
| Sièges | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Voix | 213 | 267 | 61 | 8 | 16 | 6 |

(*) également aucun siège, CGC 5 voix, CFTC 9 voix.

3. Elections CTPC ONCFS – 3 février 2009 (1801 agents)

Avec 31 voix, la CGT est en progression et manque un second siège de très peu...

L'UNSA perd un siège au CTPC et la CGC est stable. Les autres syndicats perdent des voix par rapport aux élections précédentes.

| | CGT | UNSA | FSU | CGC | CFDT | FO |
|--------------------|---------------|--------|---------|-------|--------|--------|
| Résultats 2009 | 15,9 % | 33,6 % | 34,6 % | 8,7 % | 4,8 % | 1,2 % |
| Sièges | 1 | 3 | 4 | 1 | 0 | 0 |
| Voix 2009 | 182 | 384 | 395 | 99 | 55 | 14 |
| (comparaison 2005) | (+ 31) | (- 34) | (- 116) | (=) | (- 21) | (- 11) |

(*) également aucun siège CFTC : 14 voix.

4. Elections 10 CTP Parcs Nationaux 3 février 2009 (708 agents)

La FSU demeure de loin la première organisation syndicale dans les Parcs Nationaux.

En progression, la CGT obtient un siège au Parc National des Cévennes, 3 sièges au Parc National de la Guadeloupe, 2 au Parc National de la Guyane, et 1 à Parcs Nationaux de France. La CFDT perd le seul siège qu'elle avait dans les Parcs Nationaux. (manque Vanoise).

| | CGT | UNSA | FSU | CGC | CFDT | FO |
|--|--------------|------|-------|-----|-------|-----|
| Résultats 2009 (voix) | 91 | 30 | 367 | 10 | 32 | 22 |
| Sièges 2009 (9 Parcs Nationaux + PNF) | 7 | 1 | 31 | 0 | 0 | 0 |
| (Comparaison 2005) | (+ 5) | (=) | (+ 7) | (=) | (- 1) | (=) |
| Sièges 2005 (à l'époque 7 Parcs Nationaux) | 2 | 1 | 24 | 0 | 1 | 0 |

5. Elections 17 CTPR DIREN 3 février 2009 (943 agents)

943 agents étaient appelés à voter dans 17 DIREN. Ces 17 DIREN ne sont pas celles fusionnées dans les DREAL dès 2009, mais le seront en 2010 ou 2011 dans les prochaines « vagues ».

Comme le montre le tableau ci-dessous, progressent en sièges : CGT (+ 3), UNSA (+ 3), FO (+ 1), FSU (- 1) .

(* DIREN Martinique voir note sous tableau).

| DIREN | Nb D'inscrits | Nb de votants | Suffrages valables | CGT | | FO | | CFDT | | UNSA | | FSU | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
| | | | | Nb de voix | Nb de sièges | Nb de voix | Nb de sièges | Nb de voix | Nb de sièges | Nb de voix | Nb de sièges | Nb de voix | Nb de sièges |
| ALSACE | 42 | 37 | 37 | 1 | 0 | 3 | 0 | 7 | 1 | 7 | 0 | 17 | 2 |
| AQUITAINE | 63 | 52 | 48 | 15 | 2 | 17 | 2 | 4 | 0 | 3 | 0 | 5 | 0 |
| AUVERGNE | 50 | 48 | 47 | 18 | 1 | 19 | 2 | 1 | 0 | 5 | 0 | 4 | 0 |
| BASSE-NORMANDIE | 45 | 40 | 39 | 9 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 22 | 2 |
| BOURGOGNE | 52 | 45 | 44 | 15 | 2 | 3 | 0 | 4 | 0 | 7 | | 12 | 1 |
| BRETAGNE | 69 | 58 | 58 | 10 | 1 | 11 | 1 | 6 | 0 | 6 | 1 | 24 | 3 |
| CENTRE | 127 | 109 | 108 | 19 | 1 | 20 | 1 | 14 | 0 | 7 | 0 | 42 | 3 |
| FRANCHE-COMTE | 46 | 43 | 42 | 10 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 7 | 0 | 22 | 2 |
| GUADELOUPE | 29 | 27 | 26 | 4 | 0 | 9 | 2 | 3 | 0 | 6 | 0 | 4 | 0 |
| GUYANE | 19 | 16 | 16 | 3 | 1 | 5 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 5 | 1 |
| ILE DE FRANCE | 97 | 74 | 74 | 18 | 1 | 17 | 1 | 11 | 1 | 13 | 0 | 11 | 0 |
| LANGUEDOC-ROUSSILLON | 73 | 51 | 50 | 19 | 2 | 21 | 2 | 3 | 0 | 0 | 1 | 4 | 0 |
| LIMOUSIN | 38 | 37 | 36 | 16 | 2 | 6 | 0 | 0 | 0 | 8 | 0 | 1 | 0 |
| LORRAINE | 77 | 68 | 64 | 3 | 0 | 24 | 2 | 2 | 0 | 7 | 1 | 25 | 3 |
| MARTINIQUE | 27 | 22 | 21 | 3 | * | 3 | * | 4 | 1 | 0 | 0 | 5 | 1 |
| POITOU-CHARENTE | 47 | 44 | 41 | 1 | 0 | 20 | 2 | 6 | 0 | 12 | | 2 | 0 |
| REUNION | 28 | 28 | 28 | 1 | 0 | 9 | 1 | 2 | 0 | 0 | 1 | 14 | 2 |
| TOTAL 2009 17 DIREN | 943 | 816 | 795 | 153 | 15 | 197 | 17 | 68 | 3 | 99 | 5 | 238 | 20 |
| (comparaison en sièges 2009 / 2005) | | | | | (+ 3) | | (+ 1) | | (+ 1) | | (+ 3) | | (- 1) |
| Sièges 2005 17 DIREN | | | | | 12 | | 16 | | 2 | | 2 | | 21 |

(* En Martinique le 3^{ème} siège fait l'objet d'un tirage au sort entre CGT et FO.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COLLECTIF FEDERAL DES ORIGINAIRES DE L'OUTRE-MER

COMMUNIQUE DE SOUTIEN AUX COLLECTIFS DES DOM

Le collectif fédéral des originaires des DOM de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement apporte tout son soutien aux mouvements et manifestations engagés depuis le 20 janvier à la GUADELOUPE, le 05 Février à la MARTINIQUE, le 5 Mars à la REUNION, et prochainement à la GUYANE.

Le gouvernement par le biais de son secrétaire d'Etat, les collectivités locales et le patronat dans les DOM, n'a apporté à ce jour aucune solution aux problèmes posés par l'ensemble de la population et des salariés.

Ils n'ont aucune retenue et décence envers les salariés qui pendant des années ont subi l'exploitation du patronat qui se sont enrichis sur le dos de la population et des salariés sans en partager et distribuer les profits qu'ils ont engrangés et en pratiquant des prix à la consommation qui ont mis à mal les départements.

Nous apportons toute notre solidarité aux revendications que portent ces collectifs (LIYANNAJ KONT PWOFITASYON, 5 FEVRIER, MAYOURI), par le biais des salariés sur la vie chère, la revalorisation des salaires à hauteur de 200 à 300 euros, le contrôle des prix, le niveau et conditions de vie (logements, environnement et transports), l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi (embauche et contre les licenciements), droits syndicaux et libertés syndicales, services publics, production, aménagement du territoire et infrastructures, et arrêt de l'exploitation.

Nous demandons plus d'équité dans l'attribution des postes d'encadrement par rapport aux natifs des DOM.

Nous soutenons ces collectifs, les mouvements et manifestations, leurs propositions et revendications jusqu'à leurs satisfactions.

Montreuil, le 13 Février 2009

DOM-TOM

Paris clame sa solidarité avec les salariés en lutte

Plus de 15000 personnes ont défilé à Paris entre République et la Nation cet après midi du 21 février en solidarité "avec les mouvements initiés en Guadeloupe contre la vie chère", à l'appel du collectif "Continuité LKP" (Liyannaj kont Pwofitasyon), soutenu par des syndicats et des partis de gauche. Un cortège qui comportait bien sûr beaucoup d'originaires d'Outre-mer mais aussi beaucoup de métropolitains.



La CGT était particulièrement présente dans ce défilé avec des banderoles des services publics de la Poste, de la Santé où exercent de nombreux "Domiens". On a entendu et lu dans ce cortège des slogans tels que : *"la vie est chère sous les cocotiers"*, *"200 euros ici aussi, yes we can"*, *"Dom-Tom métropole solidarité"* et « *Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion : ce combat est le nôtre* ».



Dans la foule, une rangée de portraits de Jacques Bino, le militant du Snadgi de la CGT Guadeloupe tué par balle dans la nuit de mardi à mercredi, était brandie par les militant CGT des Impôts.

La Fédération CGT Equipement-Environnement exprime tout son soutien à la famille de notre camarade Jacques Bino et va adresser un message de sympathie à la Fédération CGT des Finances.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Christophe DELECOURT

Secrétaire général Fédération des Finances CGT

Jean-Robert SZKLARZ

Secrétaire général du SNADGI CGT

Chers camarades,

La disparition tragique survenue dans la nuit du 18 février de notre Camarade Jacques BINO militant de la CGT Guadeloupe et du SNADGI CGT nous a profondément choqué.

La Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement tient à exprimer tout son soutien et son amitié à sa famille ainsi qu'à ses proches.

Elle adresse également toute sa sympathie, sa solidarité et sa fraternité à l'ensemble des camarades de la Fédération des Finances CGT et plus particulièrement aux camarades de son syndicat national le SNADGI CGT.

Notre collectif fédéral des originaires des DOM a apporté, dans un communiqué en date du 13 février, tout son soutien aux mouvements et manifestations engagés depuis le 20 janvier à la Guadeloupe.

Localement, nos militants CGT de l'Équipement-Environnement sont également très actifs au côté de leurs camarades de la CGTG et du collectif LKP.

Aussi, faire aboutir ces revendications légitimes sera le meilleur hommage à rendre à notre camarade Jacques BINO.

Montreuil, le 20 février 2009



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COLLECTIF FEDERAL DES ORIGINAIRES DE L'OUTRE-MER

Compte rendu de l'audience du 19 février 2009 au Cabinet du ministre du MEEDDAT sur les problèmes dans les DOM et dans l'hexagone

Suite aux événements que nos camarades vivent dans les DOM actuellement, nous avons demandé une audience au Cabinet du ministre du MEEDDAT sur les problématiques que rencontrent les camarades dans les DOM.

La délégation composée de Jean-Marie RECH (Secrétaire général de la Fédération Équipement-Environnement CGT), Marie-Hélène THOMAS (Secrétaire Générale Adjointe du SNPTRI), Didier HOREAU (Secrétaire Général du SNPTAS), Sylviane MANGATA, Gilles PANDOLF et Gaëtan SILENE (Collectif Fédéral Équipement-Environnement des originaires de l'outre-mer) a été reçue par Corinne ARNOUX et Yves MALFILATRE le Jeudi 19 Février.

Aux revendications des camarades dans les DOM, s'ajoutent celles des originaires, le Secrétaire fédéral rappelle que le 11 décembre 2008, nous avons été reçus par le DRH, et qu'à ce jour, aucune réponse n'a été faite sur leurs revendications.

Nous rappelons les revendications que nous avons formulées (Voir Compte Rendu du 11/12/2008). Le Cabinet nous répond qu'ils vont répondre rapidement pour que les choses rentrent dans l'ordre. Notamment pour la DIRIF qui n'applique pas la note de la DPSM daté du 12 Mars 2004 sur le découpage des 40 kilos à savoir 20 kilos en soute, 5 kilos en bagages à main et 15 kilos en fret. Nous demandons que l'accès au fret soit rétabli pour les bénéficiaires du congé bonifié à la DIRIF dès les prochains congés Bonifiés.

La délégation dénonce la pression exercée par les chefs de service sur les agents ne pouvant se rendre sur leurs lieux de travail du fait des mouvements de grève qui paralysent actuellement les départements d'outre-mer. Le cabinet nous indique que des instructions claires ont été précisées aux directeurs des DDE concernées dans ce but, et que ces instructions sont mise en place pour assurer la sécurité des agents. Ils soulignent le comportement exemplaire des agents face à cette crise.

Nous avons également soumis les revendications de nos camarades en poste dans les DOM qui demandent:

- *La diminution du prix des billets d'avion des DOM vers l'hexagone et vice-versa,*
- *Des facilités de mutations pour les originaires des DOM qui souhaitent regagner leur département d'origine,*
- *De plus grandes perspectives d'évolution de Carrière pour les agents en poste dans les DOM,*
- *Revalorisation des salaires,*
- *Revalorisation de la PTETE en fonction de la pénibilité que subissent les agents dans les DOM, une expertise sera faite par la DGITM (Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer),*
- *Un alignement des prestations Sociales fournis dans le cadre du CCAS dans les départements concernés,*
- *Reclassement des OPA à la Martinique, suite à l'impossibilité de faire leurs missions,*
- *Le rétablissement du dialogue social dans les services,*
- *La mise en place des actions de Formation,*
- *Demande que les agents des DOM venant en formation dans l'hexagone soient rattachés au CIFP de PARIS et non celui de ROUEN,*
- *La prise de poste doit être financée par l'administration sans discrimination,*
- *Quelle est la Politique de Formation dans les DOM ?*
- *Mise en place partout des CLF (Comité de Formation Locale),*
- *La Création d'un Institut régional d'administration,*
- *Un traitement égalitaire des déroulements de Carrière ainsi que des Promotions sans discrimination,*
- *Que les services réservent des postes aux recrutements locaux ainsi qu'aux mutations,*
- *Les OPA puissent bénéficier des congés bonifiés et demande le maintien des majorations liées à la vie chère pour les agents bénéficiant du congés bonifiés des DOM vers l'hexagone,*
- *La prise en compte et le paiement des frais de transport et des missions avec titres de transport revalorisés en fonction de la vie chère.*

Suite à toutes ces revendications, nous avons proposés à l'administration qui a accepté la création de nouvelles audiences de réflexion sur les spécificités des DOM. Avec comme outil de travail un état des lieux complet sur la situation dans ces départements, en y apportant des solutions.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Déclaration fédérale concernant les délocalisations

Les projets touchant à la réorganisation de la Fonction Publique et à ses agents se sont précisés.

Délocalisations, réaménagement territorial de l'Etat, fusions de services, contraintes sur le budget des collectivités territoriales, diminution des effectifs : toutes les mesures prises ou prévues vont dans le même sens et sont envisagées à travers le même prisme : réduire l'intervention publique.

Sous couvert d'adapter et de moderniser celle-ci aux besoins et à l'intérêt général, ces projets visent au contraire soit à démanteler des services publics, soit à livrer au secteur privé des pans entiers de missions actuellement remplies par le service public.

Les conséquences de cette politique sont catastrophiques pour les agents dont les conditions de travail ne peuvent que se détériorer encore davantage. Mais aussi pour tous les usagers et l'ensemble de la population, qui subira de plein fouet l'altération de la qualité du service rendu.

Cette politique destructrice sans aucun dialogue social engendre des décisions arbitraires.

Les premiers services concernés sont Météo France, le Centre National de Documentation Pédagogique, l'Office National des Forêts, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, l'Etablissement national des invalides de la marine, les Centres interministériels de renseignements administratifs, le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements et les Services de Statistiques Publics (Insee, Dares, Drees, SOeS).

Par exemple, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la délocalisation du Sétra à Sourdon est incohérente avec le fonctionnement même de ce service sans compter les coûts exorbitants et le bilan carbone négatif qui en résulterait.

Compte-tenu des éléments cités précédemment, nous demandons que le projet initial soit maintenu, c'est à dire l'intégration du Sétra au sein du Pôle Scientifique et Technique basé à Marne la Vallée et qu'un véritable dialogue social s'engage dans la fonction publique.

Montreuil, le 16 février 2009



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu de la réunion thématique «réseau d'ingénierie aéroportuaire » du 12 février 2009

*Grand'messe...l'administration écoute
mais ne tient pas compte !*

Préambule: Cette réunion fait suite au groupe d'échange ministériel du 15 janvier 2009 dont le 2ème point d'ordre du jour était: Point d'étape de la réorganisation de l'ingénierie aéroportuaire du MEEDDAT- Expérimentation des Bases de Défense. Lors de cette réunion la CGT avait exigé la tenue d'une réunion spécifique avec l'ensemble des acteurs des deux ministères concernés.

Plus d'informations sur la réunion du 15/01: <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article1967>

Présents pour l'Administration:

MEEDDAT : SG, LALLEMENT; SG-DRH RUYSCAERT; SG-SPES, C.ETAIX ; DGAC, P.GANDIL; DGAC- SNIA,LASLAZ... **MINDEF** : SGA , GIBOT ; EMAA, ?; SGA-DCSID, ADDE et CORBEAUX, EMAA-CSFA, GATINOIS ; EMAA-CSFA-INFRA LAGUERRE...

Présents Organisations syndicales : CGT, CFDT, FO et UNSA.

CGT (Équipement et DGAC, Défense excusée) : M.BARLA (SNOA : SLI BA Avord); J.CHOPARD (SNBA: SNIA); J.DELVAL (SNOA : SLI BA Creil); P.MULLER. (SNPTAS) ; C.PRINGOT (USAC : STAC); M-H THOMAS (SNPTRI);

La réunion, présidée par le SG du MEEDDAT, a débuté directement par la projection de trois diaporamas (en annexes), découverts par les représentants des OS en séance puisqu'ils n'étaient pas dans les documents préparatoires. De plus, il a été indiqué qu'il fallait, pour la bonne compréhension, changer SLI-NG (Service Local d'Infrastructure Nouvelle génération) par USI (Unité de Soutien Infrastructure).

les 3 diaporamas :

- 1- Feuille de route RGPP: Réorganisation de la fonction infrastructure de la Défense par le Général ADDE (Directeur de la DCSID)
- 2- Transformation de la fonction infrastructure dans l'Armée de l'Air par le Général GATINOIS (Chef du CSFA)
- 3- Présentation de la réorganisation du réseau d'ingénierie aéroportuaire par A.LASLAZ (Directeur du SNIA-DGAC)

Un simulacre de présentation sur la démarche des expérimentations de Creil-Nancy-Avord a également été fait par M.CORBEAU, DCSID-Adjoint civil

1) Le Général ADDE a fait un rappel sur la réorganisation du SID et les mandats RGPP Défense qui lui ont été confiés (4 Groupes de travail) dont l'externalisation globale de l'entretien et de la maintenance infrastructure, de la Maîtrise d'Œuvre, la création des Bases de Défense (rationalisation

du soutien infrastructure), la reprise par le SID de la fonction Infrastructure des bases aériennes par le SID et du réseau MEEDDAT. Sur les Bases de Défense (90 à terme, 10 expérimentales dont 3 bases aériennes avec SLI MEEDDAT): il sera mis en place, à partir de la fusion des SLI et des ESIE, des USI (Unité soutien infra), sur les bases de défense établies sur une base aérienne. Elles seraient dédiées principalement à la Conduite de la Maintenance et l'Assistance au Commandement. Les Contrats d'externalisation seront sous contrôle SID. La reprise du réseau BA du MEEDDAT a selon la DCSID pour objectif de simplifier le pilotage et l'harmonisation du dialogue de gestion, toutefois l'intégration des USI dans le réseau SID serait progressive.

Pour le Général ADDE (DCSID), il y aura un recentrage du SID sur l'amont et l'aval: Il s'agirait de remonter en AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) au niveau intermédiaire (DRSID), la maîtrise d'œuvre locale sera externalisée (20% de Moe privée en 2008 pour aller vers 60% Moe privée en 2014). Dans la nouvelle organisation, il n'y aurait que 24 pôles de MOE (pour tous les services infra du MINDEF issus principalement des Etablissements du Génie NDLR) sous tutelle de 7 DRSID. Le recentrage vers le bas constituerait à maintenir (*transitoirement?*) une capacité d'urgence et des travaux en régie pour les missions de soutien opérationnel à condition qu'ils soient compatibles avec les contrats de MCO.

Parallèlement, il y aura une mutualisation des fonctions RH du SID vers les DRSID.

3 niveaux d'organisation sont projetés par la DCSID:

- Central : DCSID (Direction Centrale des Services d'Infrastructure Défense)

- Intermédiaire : 7 DRSID (Directions Régionales du SID) dont les missions sont, Responsable du Pouvoir Adjudicateur(RPA), Maîtrise d'Ouvrage (MOA), c'est à dire la programmation technique et la programmation des dépenses. Des postes d'ITPE y seront créés pour le contrôle de gestion.

- Local (BDD): SLI-NG ou USI pour une BA plateforme avec pour missions: Assistance au Commandement, Domianialité, (MOE) Maîtrise d'Œuvre (*transitoirement en USI?*), Gestion Technique du Patrimoine (Conduite de la maintenance pour la maintenance en des niveaux 2 et 3 externalisée), équipes d'entretien et de maintenance (devant être externalisées également).

Il y aura en tout, en métropole, 72 SLI-NG (dont 18 USI) dont 7 intégrés dans une entité niveau intermédiaire (sur 90 Bases de Défense). Lorsque la base aérienne n'est pas base de défense (BDD), il y aura (*transitoirement?*) des détachements de soutien infrastructure (DSI) appuyés par une USI, ils pourront avoir des compétences fortes en énergie et en climatisation.

Calendrier: 2009 textes et plan de mise en œuvre, 2009-2010 Expérimentation des USI (fusion SLI et ESIE à Creil, Nancy et Avord), dispositif national arrêté d'ici la fin du 1^{er} semestre 2009, 2010-2011 Intégration des SLI (actuels) dans la nouvelle organisation (*provisoire*) USI et DSI

2) Le Général GATINOIS a rappelé que pour l'organisation locale sur les BA, le groupe de travail a été piloté par le Colonel Vitry (de la DCSID issu de l'Armée de l'Air).

Il a vanté l'intérêt de présenter une structure unique d'infrastructure compatible avec la structuration proposé par la DCSID (SLI-NG).

Phase transitoire: Chef d'USI MEEDDAT avec un adjoint MEEDDAT et un adjoint officier infra pendant plusieurs années. Il a reconnu le mélange difficile des statuts à terme mais des officier infra pourraient ainsi être dégagés pour remplir d'autres missions.

La phase transitoire pourrait avoir une durée variable.

A terminaison: il y aurait un mélange complet des statuts (Défense militaires et civils avec civils MEEDDAT), sur une BA plateforme et Base de Défense, le chef de l'USI sera MEEDDAT et l'Adjoint, Officier infra. Pour le CSFA, il s'agit de ne pas gâcher les compétences.

Nota CGT: L'évolution entre 2009 et 2014 des effectifs de la partie ESIE est chiffrée pas celle des SLI. Ils sont divisés par 3 ou 4 en cinq ans, suppression d'effectifs sans aucun doute supérieure aux départs en retraite. CQFD: N'envoie t'on pas les agents des SLI transférés au MINDEF ou en MàD gratuite vers un plan social certain à venir?

3) A.LASLAZ, directeur du SNIA-DGAC a fait un rappel de la situation actuelle du réseau des services bases aériennes (IA) issu de l'audit de modernisation (les structures et les missions du

Réseau IA pour les activités civiles surtout pour la DGAC et militaires). Le SNIA, service à compétence nationale, s'est vu confié dans le cadre de sa création, une mission nouvelle au sein de la DGAC de gestion de son patrimoine. Les causes d'une nouvelle réorganisation seraient la création des DDT incompatible avec le concept de DDE IA (interdépartementales) et de la réorganisation de la fonction infra au MINDEF liée notamment à la nouvelle carte militaire et à la création des bases de défense (rationalisation du soutien).

Selon lui, la création des USI nécessite de différencier l'ingénierie spécialisée et courante.

L'ingénierie aéroportuaire dans le domaine militaire aurait vocation à aller au SNIA.

Pour assurer un maillage territorial, il serait créé des pôles territoriaux du SNIA (à partir des plus gros SLBA) ayant pour missions de l'ingénierie aéroportuaire notamment dans le domaine militaire (y compris pour les infrastructures aéronautiques de l'Armée de Terre et de l'Aéronavale) et la Gestion Technique du Patrimoine DGAC.

Une première analyse des activités 2008 et des pyramides d'ages par le SNIA qui devra être affiné en Groupe de Travail RH permettrait de démontrer que tous les agents des SLI pourraient être repositionnés dans les USI ou dans les DSI soit 140 ETP MEEDDAT transférés sous gestion Défense + 140 ETP (OPA et C Exploitation) en M&D gratuite continuant à être gérés par le MEEDDAT mais non-remplacés. 60 ETP pourraient être dégagés d'ici 2011 pour renforcer les pôles territoriaux du SNIA en ingénierie aéroportuaire.

Il y a 3 volets à traiter concomitamment:

les BA militaires pérennes

Il y a un besoin et un dimensionnement en effectif (environ 60 ETP) constant dans le temps pour l'IA sur chaque BA.

Pour les USI, une répartition fine sera élaborée en GT RH et présentée en Groupe d'Echanges 18 USI (BDD) dont le périmètre d'intervention sera élargi à d'autres sites militaires que la base aérienne dont les missions seront recentrées sur l'exploitation maintenance et l'ingénierie non spécialisée.

Bases aériennes qui ferment :

Plan d'accompagnement des fermetures à l'image de celui pour l'ingénierie concurrentielle.

Repositionnement des agents sans attendre la fermeture sur des postes vacants au sein du MEEDDAT et éventuellement au MINDEF, requalifications éventuelles.

Nouveau réseau IA:

Le SNIA serait confirmé en tant que Service à Compétence Nationale de l'ingénierie aéroportuaire de l'Etat. **NOTA CGT: Le réseau IA se résumerait au SNIA élargi, que devient le STAC?**

Domaine militaire:

Les agents des SLI (actuels) qui ont une compétence IA pourraient aller vers le SNIA

Sur Creil, Orléans, Mt Marsan, Avord, il pourrait y avoir le maintien temporaire d'une équipe SNIA (constituée à partir d'agents des SLI actuels) pour des opérations de Grands Travaux

Domaine civil:

Les missions des SLBA pour l'Aviation Civile sont transférées vers le SNIA, leurs agents pourraient aller au SNIA.

Pôles ou antennes et nouveau maillage territorial:

Une carte du projet d'organisation multisites du SNIA a été présentée avec comme sites pressentis: Strasbourg, Lyon, Aix en Provence, Nice, Toulouse, Mérignac, Nantes, Châteauroux et la Région Parisienne (à partir des SLBA en place renforcés par des ETP IA des SLI).

En ce qui concerne la question des effectifs, le SNIA aurait procédé à un recensement auprès des

services avec la demande de pyramidage des âges au vu de ces éléments il estime que la mobilité forcée serait plus que restreinte.

NOTA CGT : La CGT a fait état des rumeurs de pôles composés principalement de corps techniques (15 ETP), que deviennent les agents administratifs et d'exploitation des SLBA listés ? que deviennent les agents des SLBA non-listés ? Est ce que la DGAC reprendra tous les agents des SLBA ? ...Pas de réponse de l'administration... !

Ensuite place a été faite à l'échange entre les organisations syndicales et les représentants des deux ministères.

Synthèse des interventions de la CGT:

En préambule la CGT a rappelé qu'il était inadmissible de prétendre concerter les organisations syndicales représentants les personnels en transmettant des documents préparatoires la veille ou le jour même et en présentant de nouveaux éléments en séance. Elle a rappelé le contexte social et les inquiétudes des agents du réseau IA qui étaient massivement en grève le 29 janvier dernier.

La CGT a également dénoncé le silence du Ministère, pourtant alerté depuis de nombreux mois sur l'avenir des agents du MEEDDAT en poste sur des bases aériennes vouées à fermer et des mesures et garanties sociales spécifiques à mettre en place.

La CGT a ensuite souligné la responsabilité du MEEDDAT dans le repositionnement de ses agents même si elle est favorable à l'accès ponctuel des « restructurés » du MEEDDAT à des postes à proximité au MINDEF et inversement.

C'était donc le point à traiter en préalable!

Toujours sur l'avenir des agents, elle a fait remarqué l'intérêt que pourrait avoir le MEEDDAT de repositionner les agents de ces bases dont les qualifications et savoir-faire sont fortement marqués dans le domaine du bâtiment, précisément à l'entretien, la maintenance et la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à condition pour le MEEDDAT de revendiquer cette mission au delà du contenu des circulaires du 1er ministre de janvier (ce à quoi le SG du MEEDDAT n'a pas fermé la porte).

La CGT a réclamé un débat sur les missions, les modes d'intervention et la stratégie du réseau des services bases aériennes (IA), tant pour le volet militaire (SLI) que civil (SLBA) avant de définir les structures et leurs localisations, mais également que soit effectué et transmis préalablement un état des lieux et une cartographie, pour 2009, des personnels des services bases aériennes du MEEDDAT (répartitions par site, par corps, pyramide des âges...). La CGT a également fait état du problème de calendrier entre la réorganisation projetée, les fermetures annoncées (tant pour les SLI que pour les SLBA), la mise en place des DD Interministérielles et de la nécessité de traiter cette phase transitoire en briefant les Préfets, les préfigurateurs et les responsables RBOP (DREAL).

La CGT s'est positionnée contre la mise à disposition (màd) sous gestion MINDEF des agents du MEEDDAT et la màd gratuite pour les agents d'exploitation et les OPA. En effet, D'autres solutions structurelles et statutaires sont possibles (comme celle d'un nouveau protocole MEEDDAT-MINDEF en application du décret de 1951) !

La CGT s'est aussi opposée fortement aux externalisations.

Elle a dénoncé la fumisterie des pseudo-expérimentations pour lesquelles il n'y a ni de réel bilan effectué ni de retour en arrière possible, au mieux quelques légers ajustements et a demandé des comptes sur les expérimentations:

- de fusion SLI-ESIE, de Romorantin (fiasco), de Solenzara (sous tutelle d'un officier infra) et de Creil (qui devait être sous tutelle MEEDDAT mais qui n'a pas eu lieu, les militaires de l'ESIE refusant d'être commandés par un civil).

- d'externalisation globale de l'entretien et de la maintenance, de Varennes sur Allier qui est une gabegie, de Bordeaux qui est en cours de passation de marché, d'Evreux (qui serait abandonnée) et du projet à Creil (de reprise par la SODHEXO de la restauration et l'hôtellerie mais également de missions de soutien infra allant jusqu'à la MCO).

La CGT a estimé que la présentation faite concernant le devenir des SLI n'est pas de nature à rassurer les personnels notamment sur l'avenir des missions, leurs déroulements de carrière, la localisation (refus des mobilités forcés) et la pérennité de leurs postes. C'est d'autant plus vrai pour les agents d'exploitation et les OPA mais aussi les personnels administratifs notamment les comptables et les personnels techniques qui font de la Moe et de l'AMO. Sur le domaine civil, il est inacceptable de démanteler les SLBA en les reprenant partiellement alors que les agents en poste ont des missions pérennes pour la DGAC.

Quant à la CFDT, elle a convergé fortement avec la CGT notamment sur la priorité à traiter les BA qui ferment, la situation transitoire pour les DDE IA pérennes et s'est fortement interrogé sur la politique RH défense en cours...

Pour sa part, l'UNSA n'a pas évoqué pas de questions particulières et se range de l'avis des autres OS en ce qui concerne la gestion des personnels sur sites qui ferment.

Enfin, FO a fait une longue tirade sur l'ingénierie aéroportuaire convergente notamment sur le devenir des agents des BA qui ferment, sur le flou régnant autour de la localisations des postes SNIA, le refus des mobilités forcées, le problème de calendrier...

Puis FO a déclaré être d'accord avec le transfert des agents MEEDDAT sous gestion d'emploi Défense, indiquant prendre acte de cette décision politique.

C'est pourquoi, ensuite FO a demandé un cadre de garantie de gestion des carrières des agents MEEDDAT au sein du MINDEF et un répertoire des métiers et des compétences IA.

Pour seules réponses aux nombreuses questions et revendications des représentants de personnels, l'administration a répondu :

Le chef du CSFA GATINOIS a reconnu les difficultés en terme de carrière et de statut dans le cadre du « mélange » des personnels civils MEEDAT et civils et militaires MINDEF. Il a également admis qu'il y a un problème de perspective pour les personnels ouvriers, mais qu'il existe des besoins dans les domaines notamment du balisage, de la climatisation, de la gestion énergie...

Le Général ADDE, DCSID a déclaré qu'il n'y a pas de problèmes sur la politique RH du MINDEF et que la gestion des ouvriers est difficile, mais qu'on essaie de la traiter de manière la plus humaine possible (*sic !*)

Le SG du MEEDDAT ne s'est dit pas opposé à la construction commune d'un cadre RH même si le mot garanti ne lui semble pas le plus approprié. Il a reconnu la nécessité d'éviter l'évaporation des compétences et la difficulté liée aux différents calendriers (DDI et réorganisation bases aériennes) et donc dans un temps restreint d'identifier les emplois et de les « bloquer ». Il sera adressé une lettre aux Préfets dans le cadre de la réforme territoriale en cours (blocage partie IA) et aux RBOP (DREAL), également, aux DDEIA demandant une analyse site par site avec recensement des compétences spécialisées. Pour les autres agents, les inviter à se repositionner, en leur donnant les axes d'évolutions arrêtés, leur permettant de se positionner en prenant en compte toutes ces problématiques. M LALLEMENT rappelle les difficultés actuelles à prendre en compte et la nécessité de faire avancer toutes les réformes au même rythme.

M. RUYSCAERDT, DRH propose un Comité de suivi national OS/Admin. avec déclinaison locale

Une analyse détaillée sera faite par site : missions, compétences, pyramides des âges. Une première simulation de repositionnement pourrait être faite rapidement.

M. GANDIL, DGAC assez évasif a donné comme exemple le balisage, compétence rare besoin dans les domaines civil (???) et militaire, il a également indiqué que pour les besoins dans le domaine civil, la DGAC a une demande stable et des implantations stables.

On peut noter que selon lui on ne peut pas s'appuyer sur le STAC actuel pour répondre aux besoins d'expertises et aux besoins opérationnels, les orientations des compétences sont à rééquilibrer entre STAC et SNIA, que les activités pour compte de tiers sont non-pérennes.

Il est également revenu sur le fait que les mutations obligatoires n'existeront pas, que l'on a jamais fait cela. (*c'est l'ancien SG du Ministère, le décentralisateur, qui vous le dit...*) et que les spécificités particulières, seront examinées aux cas par cas.

Enfin, il y a eu un simulacre de débat sur les expérimentations de Creil, Nancy et Avord, les DDEA concernés et les agents des trois SLI recevront un courrier lançant officiellement la démarche.

La réunion se termine par l'annonce que la réorganisation est désormais actée et par des engagements conjoints des deux ministères

- Un courrier individuel aux personnels des SLI, SLBA et du SNIA les informant de la restructuration
- Etablissement d'un catalogue des emplois et compétences des futures USI et du SNIA
- Une note sur la gestion RH des personnels MEEDDAT transférés au MINDEF.
- Un rendu sur le suivi national des actions entreprises en DDEA pour repositionner les agents MEEDDAT des bases qui ferment
- Un courrier aux préfets et aux DREAL pour « sanctuariser » la situation des personnels des SLI et SLBA dans le cadre de la création des DDI

Prochaine réunion prévue avril 2009, avec comme ordre du jour l'établissement du référentiel métiers et compétences. La réunion suivante en juin probablement serait consacrée à la gestion RH

Pour la CGT, cette réorganisation est inacceptable et à combattre !

Pour les SLBA : Elle consiste à démantelé les plus petits alors que les agents en poste ont des missions pérennes pour la DGAC et à reprendre partiellement les plus gros pour tout mettre dans un SCN.

Pour les SLI : Elle consiste pour ceux qui seraient transférés au MINDEF à faire sous traiter par le MEEDDAT, un plan social au MINDEF puisqu'en parallèle à cette restructuration, la RGPP Défense annonce une externalisation globale de l'entretien et de la maintenance, et une forte diminution de la maîtrise d'œuvre, d'ici à 2014. Ceci est confirmé par la dernière version du PAR (plan d'accompagnement des restructurations du MINDEF) datée de janvier 2009, qui est explicite Page 11 du document, article 5:« le recours au licenciement sera exceptionnel et uniquement en cas d'échec des procédures prévues au 1.2.3.6. ».

voir: http://www.restructurations.defense.gouv.fr/IMG/pdf/PAR_JANV09-1.pdf

Agents des services bases aériennes,

la CGT vous appelle à débattre, dans le cadre d'Assemblées générales de personnels à organiser dans tous les services bases aériennes et dans l'unité syndicale la plus large possible, des revendications à porter et des actions à mener pour de maintenir et amplifier la pression, avec pour perspective de continuer à construire un mouvement majoritaire et durable

**notamment en participant massivement,
à l'action interprofessionnelle du 19 mars 2009
par la grève et aux manifestations!**

CONTRE la casse du réseau bases aériennes du MEEDDAT et le transfert des SLI au MINDEF et plus largement la RGPP !

POUR de vraies garanties d'avenir pour TOUS !

POUR que ce soit les responsables de cette crise qui la payent !



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Déclaration liminaire **Groupe de travail pénibilité - 5 février 2009**

Après une lecture approfondie des documents transmis par l'administration, il en résulte que la ligne de conduite ou l'orientation de celle-ci n'aboutissent qu'à la conclusion suivante : qu'il est impératif qu'une cartographie des pénibilités soit établie.

Il apparaît dans le document l'expression suivante :

« Cette étude s'inscrit dans une démarche d'amélioration des conditions de travail. Elle ne doit pas être le lieu d'une recherche d'éléments pour une bonification ou cessation anticipée d'activité qui relève d'une démarche complètement différente ».

Justement c'est là que le bas blesse, car s'il y a des pénibilités objectives et des pénibilités vécues : comme cité dans les documents.

Nous nous bornerons à ce que nous n'avons cessé de dénoncer depuis le début avec une vision purement objective et vécue.

En effet la définition de la pénibilité a une diversité de facettes et toutes ont leur légitimité.

Plusieurs aspects notamment dans les dernières études effectuées par (I.N.E.D.) «Institut National d'Etudes Démographiques» montre qu'un ouvrier vit 7 ans de moins qu'un cadre avec un différentiel de dix ans en terme de vie en pleine santé.

Un petit rappel de la loi FILLON, art 12.2003, sur la réforme des retraites, la négociation devait effectivement aboutir à un dispositif de départ anticipé, donc axé sur la réparation. En introduisant la problématique de la prévention, le M.E.D.E.F. a

joué la diversion. Résultat : aucun accord sur un dispositif de réparation et plus d'avancées sur la prévention.

Une manœuvre d'autant plus aisée qu'on s'attaque ici à un champ mal défini avec un danger supplémentaire : ici le risque est de ne pas considérer comme pénible ce qui n'a pas été défini.

Deux phénomènes majeurs marquent la situation actuelle de la santé au travail et de la pénibilité. Le premier est un accroissement de l'exposition aux produits toxiques qui depuis l'affaire de l'amiante a abouti à une réglementation efficace mais malheureusement non appliquée. Le second est lié à l'organisation du travail et les risques psychosociaux qu'elle entraîne (troubles musculo-squelettiques et suicides). Sur ce dernier point l'intensification du travail est en cause il faut voir également le dimensionnement des effectifs dans les centres, mais elle ne suffit pas à tout expliquer.

En fait sont aussi pointé la diminution de la marge de manœuvre, de l'isolement, le travail vide de sens et surtout l'impossibilité de faire un travail de qualité. (nous attendons toujours la circulaire de 1998 sur le travail isolé).

La C.G.T. n'a eu de cesse de démontrer la légitime reconnaissance de la pénibilité et de la réparation, elle voit aussi que l'administration veut gagner du temps par le dispositif de mise en, place d'une enquête manœuvre que nous connaissons.

La C.G.T. revendique l'argument suivant tant que la réparation ne sera pas reconnue par l'administration, elle considère que l'enquête SUMER n'est pas nécessaire, dans un tel contexte, à savoir que l'administration calque son attitude sur celle du M.E.D.E.F. en 2003, et qu'elle démontre le bien fondé de la non-application de la loi FILLON.

Jean Marie RECH

Vous trouverez sur le site fédéral (www.equipement.cgt.fr) dans la rubrique « Hygiène et Sécurité » la circulaire de 1998 sur le travail isolé ainsi que celle interministérielle de 2001.

Audience du 6 Février 2009 au Cabinet du Ministre

Déclaration du Président du CCAS au nom des organisations syndicales CGT – FO – CFDT – UNSA

Madame la représentante du Ministre, je vous remercie de me recevoir avec une délégation de représentants du personnel du Comité Central d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Nous souhaitons aborder aujourd'hui prioritairement 2 points cruciaux au bon fonctionnement de l'action sociale du ministère : le budget et les Comités Locaux d'Action Sociale.

En préambule à nos échanges, je vous propose une courte intervention commune aux 4 organisations syndicales qui siègent au Comité Central d'Action Sociale.

Le CCAS a été renouvelé le 4 novembre dernier, le mandat écoulé, très perturbé par des bouleversements sans précédent dans l'histoire de notre ministère, n'a pas permis d'avancer autant que le CCAS l'avait souhaité. Si plusieurs dossiers ont abouti, beaucoup de domaines sont à améliorer et de nouvelles prestations à mettre en place.

Nous affirmons que les travaux menés par le CCAS et le bureau des prestations d'action sociale mettent en exergue de nombreuses insuffisances. Il reste donc un déficit important en terme de besoins des agents à combler.

Les postes qui grèvent lourdement le budget des agents du ministère, tels le logement, la restauration, la garde des enfants et la scolarité méritent un « traitement de choc » particulier, sans parler du transport qui doit être traité par ailleurs.

D'autres doivent être considérés également avec beaucoup d'attention : les loisirs, les vacances, la famille, les retraités que la fonction publique et le ministère abandonnent.

Le ministère doit aussi cesser toute discrimination envers ses agents d'Outre-Mer.

Les associations du ministère (CGCV – FNASCEE et CAS) doivent pouvoir évoluer dans un contexte budgétaire pérenne.

Les prestations telles les crédits d'initiative locale et l'arbre de Noël qui concourent au bon fonctionnement des services et à consolider le lien social, très appréciées par les agents et leurs familles sont également à renforcer.

Sans oublier le patrimoine social que le ministère a le devoir de sauvegarder.

Pour tout cela, le seul ministère d'Etat doit se doter de moyens en adéquation avec les ambitions affichées par notre ministre qui présente le MEEDDAT comme un modèle regardé par tous les pays, au service de la qualité de la vie des français.

Pour nous, Madame la représentante du Ministre, la priorité des priorités est de porter le budget de l'action sociale à un niveau très nettement supérieur à celui d'aujourd'hui (22 millions d'euros), afin d'effectivement améliorer les conditions de vie des agents.

Ceci passe inévitablement par une harmonisation des prestations d'action sociale tirée vers le plus haut. L'égalité de traitement étant la règle, nous ne pouvons concevoir que des agents

d'un même ministère ne bénéficient pas des mêmes droits. Nous demandons que les premières mesures mises en œuvre en 2008 allant dans ce sens, se généralisent au plus vite. Les agents ne comprendraient pas le contraire, à juste titre, quand dans le même temps, il leur est demandé de s'adapter au contexte.

Le budget du MEIE (ministère des finances) représente 2 à 2,5 fois celui du MEEDDAT, proportionnellement aux effectifs des 2 ministères.

L'arrêt du reversement, sous forme de fonds de concours, du Comité d'Aide Sociale, sur le budget de l'action sociale, ne fait qu'aggraver la situation, quand ce reversement a permis pendant de nombreuses années de subvenir au manque de crédits sur le chapitre restauration.

D'autre part, l'action sociale n'est ni un palliatif aux insuffisances salariales, ni une variable d'ajustement budgétaire.

Elle nécessite donc des crédits en très forte augmentation dès maintenant.

L'autre sujet qui nous préoccupe également au plus haut point est l'action sociale de proximité mise en œuvre par les CLAS.

Ces structures ont fait leurs preuves depuis 24 ans. Elles sont confirmées dans le nouvel arrêté du 22 décembre 2008. Les grands principes du texte fondateur de 1985 sont maintenus, voir consolidés par certains. Nous en sommes satisfaits.

Les CLAS sont installés dans les DIR et le renouvellement dans les autres services du ministère est en cours.

Nous serons très vigilants sur la mise en place des Présidentes, des Présidents et des membres de CLAS et tout particulièrement sur le respect de leurs droits en terme de moyens, de décharges d'activité, de formation, de rémunération et de carrière.

Nous sommes très attachés à l'action sociale de proximité ; à l'écoute du terrain elle seule peut répondre avec efficacité aux difficultés des personnels, aux besoins et attentes des agents actifs et des retraités. Nous rappelons que nous sommes aussi attachés à un véritable service social et médico-social qui soit à l'écoute des personnels et au plus proche d'eux.

Dans le cadre de la création des Directions Départementales des Territoires (DDT) programmée pour le 1^{er} janvier 2010, nous souhaitons vivement que les CLAS mis en place dans les DDEA soient pérennisés dans ces futures directions qui seront de fait des Directions Départementales Interministérielles. Nous attendons du ministre des engagements très concrets sur ce sujet éminemment sensible.

Pour nous, il en va de la survie de l'action sociale et de la réponse aux besoins des agents et de leurs familles, dans un contexte économique et social très dégradé.

Pour terminer cette déclaration nous souhaitons vous demander si le ministère a prévu de dégager un fonds spécial dans le cadre de la tempête qui a causé d'énormes dégâts dans le Sud-Ouest.

Compte-rendu du CCAS séance plénière du 20 janvier 2009

Etaient présents : CGT : 12 (A.Mandard ; J-M Rech ; Ch.Dujon ; J.Pasqualotto ; J.Pepe ; Ch.Rimbault ; J.M.Trackoen ; M.Badevant ; Ch.Lauron ; Ch.Mahut ; K.Vanderriele ; H.Trichet) ; FO : 7 ; CFDT : 3 ; UNSA : 1 ; CGCV : 1 ; FNASCEE : 1 ; Administration : 10 ; Expert : président MGET

M RUYSSCHAERT (DRH) présent à l'ouverture du CCAS fait une intervention liminaire.

Il se félicite, du toilettage de l'Arrêté de 1985 approuvé au CTPM du 4/12/08, du référencement par le MEEDDAT de la MGET, de la création des CLAS dans les DIR, et du renouvellement des CLAS dans les services.

Il se réjouit de la mise en place des Documents Pluriannuels d'Action Sociale (DPAS), véritable outil de pilotage de l'action sociale courant 2009 ; du renouvellement des conventions avec la FNASCEE, le CGCV ; et de la signature d'une convention avec le ministère de l'industrie.

Avec le ministère de l'Agriculture (MAP) une harmonisation sur la restauration collective sera effective dans tous les départements.

Concernant le devenir de l'action sociale au MEEDDAT, il fait référence à la note du 1^{er} ministre du 31/12/08 qui précise la déconnexion du niveau départemental vis-à-vis des ministères de rattachement avec des directions départementales interministérielles.

Cependant la politique de gestion tournée vers les agents restera de la compétence du ministère d'origine.

Interventions des organisations syndicales :

Christian DUJON présente la déclaration CGT (voir circulaire fédérale N°1318)

FO fait une déclaration exprimant son inquiétude quant au devenir de l'action sociale avec la mutualisation au sein des préfectures laissant craindre un affaiblissement de celle-ci.

FO exige la pérennisation de l'action sociale de proximité avec la reconnaissance des droits des agents participant aux instances (CLAS, CAP...).

La CFDT rappelle qu'en novembre 2008 elle avait insisté sur la nécessité de mettre en place une action sociale régionale et que leur position est confortée par la circulaire « FILLON » du 31/12/09.

La MGET se réjouit de revenir au CCAS dans sa nouvelle configuration.

Réponses de M.Ruysschaert :

Sur le niveau départemental il faudra se poser la question sur la pertinence de maintenir l'action sociale, si ce n'est pas possible il faudra créer un niveau régional pour le MEEDDAT.

Le problème va se poser pour tous les organismes paritaires (CAP,CTP,CHS).

Concernant le renouvellement des CLAS, la DRH a donné pour consigne à l'administration de ne pas prendre part au vote lorsqu'il y a multiplicité de candidatures.

Sur l'harmonisation des rémunérations et régimes indemnitaires au sein du MEEDDAT des inégalités persistent, sur la mutualisation le MEEDDAT veut que cela se fasse à partir du volontariat et que ce ne soit pas obligatoire, il peut y avoir des conventions.

La CGT insiste sur l'urgence de remettre en place les CLAS à partir de la représentativité des CTP, pour ne pas les mettre en péril et répondre aux besoins sociaux des agents.

Sur l'organisation du service social des discussions sont en cours avec la MAP (agriculture) afin d'élaborer une convention fixant son cadrage avec des consignes aux services.

Reprise de l'ordre du jour :

Le compte-rendu du CCAS du 4/11/08 est approuvé.

Mise en place des commissions du CCAS :

Le tableau répartissant les domaines d'actions des commissions avec les évolutions envisagées est approuvé.

Commission N°1 : Animation Coordination : Présidence ; André Mandard (CGT)

Membres titulaires :

M.Malfilatre : Administration
M Decroit : Administration
A Mandard : CGT
L Decarriere : FO
E Poree : CFDT
L Piat : UNSA
J Gau : FNASCEE

Membres suppléants :

Mme Navarre : Administration
M.Tempez : Administration
Ch. Mahut : CGT
A Delaroche : FO
O Cherchi : CFDT
B Zunquin : UNSA
M Moussiere : FNASCEE

Commission N°2 Prêts et Logements; Présidence: Pierre-Jean Rodriguez (FO)

Membres titulaires :

M Prost-Coletta : Adm.
Mme Ransonnette : Adm.
J Pasqualotto : CGT
JM Rech : CGT
PJ Rodriguez : FO

Membres suppléants :

M Leray : Adm.
M Miconi : Adm.
J Martin : CGT
Ch Rimbault: CGT
P Vizy : FO

Commission N° 3 Budgétaire; Présidence: Christian Dujon (CGT)

Membres titulaires :

M Ruysschaert :Adm.
Ch Dujon : CGT
JL Mallet : FO

Membres suppléants :

Mme Varagne : Adm.
J Pele : CGT
P Monfrique : FO

+ les 4 présidents de commissions, les experts CGCV et FNASCEE

Commission N° 4 Actions Collectives ; Présidence : Isabelle Gillet (CFDT)

Membres titulaires :

M Lefevre : Adm.
JM Trackoen : CGT
F Chedeville : FO
I Gillet : CFDT
S Suteau : CGCV

Membres suppléants :

M Puyrazat : Adm.
M Badevant : CGT
C Lemoine : FO
D Weksteen : CFDT
D Jardin : CGCV

Commission N° 5 Conditions de Travail et du Cadre de Vie :

Présidence : Kaci Vanderriele(CGT)

Membres titulaires :

M Toulec : Adm.
K Vanderriele : CGT
Ch Lauron : CGT
G Rolland : FO
L Ruelle : Service Social

Membres suppléants :

N Hamacek : Adm.
H Trichet : CGT
Mme Lakhdar : CGT
M Castanet : FO
A Souton : service social

Calendrier 2009 des réunions :

CCAS : 28 avril ; 30 juin ; 22 septembre ; 15 décembre

Commission N°5 : 26 février de 14h à 17h

Commission N°4 : 09 avril de 9h30 à 12h

Commission N°3 : 10 Février de 10h à 12h

Commission N°2 : 11 mars de 9h30 à 12h

Commission N° 1 : 04 mars de 10h à 12h

Référencement de la MGET :

L'information a été envoyée dans les services, une nouvelle offre est proposée par MGET.

Concernant le fichier des retraités une réunion est prévue le 22 mai 2009 pour définir les modalités de diffusion de l'information.

Le comité de suivi Administration-MGET va se mettre en place.
La question des locaux dans les sections locales sera posée.

Hubert Bordrierie explique les nouveaux partenariats de la MGET avec un champ de 250000 personnes protégées.

La mise en place de la nouvelle offre sera progressive, il s'agit d'un contrat non obligatoire.

Les personnels MGET sont en formation sur la nouvelle offre y compris au niveau local.

La MGET est référencée aussi par le ministère de l'agriculture et est partenaire de la MGEN, avec l'offre dépendance intégrée dans l'offre de base.

Pour l'ONF, la MGET a répondu mais n'a pas été retenue, c'est GROUPAMA qui a été référencé, enfin la MGET est en partenariat avec la MNT(Mutuelle Nationale Territoriale).

Débat du CCAS :

FO : l'aide financière attribuée à la MGET est nettement inférieure à celle attribuée initialement qui représentait 12 millions d'euros, il faut développer l'information concernant la nouvelle offre.

CGT : la question du budget est fondamentale, quel rôle du comité de suivi dans la ventilation le suivi des crédits ?

CFDT : ce qui est injuste c'est que nos cotisations ne sont pas défiscalisées.

CGT : le président de la MGET est interpellé sur le rôle que joue la CNP qui refuse la prise en charge de certains adhérents en longue maladie parfois contre l'avis des comités médicaux de la DDASS.

MGET: Le président de la MGET répond que la CNP applique les critères d'assurance fixés avec la MGET et ne peut pas suivre dans tous les cas l'avis des comités médicaux, cependant la MGET s'attache à mettre en place une procédure d'accompagnement des agents pour éviter des ruptures trop brutales...Au niveau national, nous avons rescencé 6 cas particuliers pour lesquels on recherche des solutions.

L'UNSA considère que le problème est réel, ce système de prévoyance n'est pas bon.

LOI de finance avec les évolutions 2009/2008:

La subvention arbre de Noël passe de 21 € à 30 €.

un dialogue de gestion va s'instaurer avec les services.

Le MEEDDAT a une convention triennale avec le FIPHFP et une dotation de 1400000 € est disponible.

Les mises à disposition d'emplois auprès des organismes(FNASCEE,CAS,CGCV) seront à l'avenir regroupés en ETP en administration centrale, leurs salaires seront crédités aux organismes qui les rembourseront à l'administration sous forme de fond de concours.

L'impact des transferts des agents dans la FPT représente par agent 48 € sur le titre 2 et 105 € hors titre 2.

Débat:

FO:dénonce le manque de crédits sociaux, et en matière de restauration collective un prix de repas de plus en plus important imputé aux agents. Sur le budget il manque un rapport de présentation.

Administration:le budget restauration est en constante augmentation.

CGT: il n'y a pas de dialogue de gestion dans les régions entre les présidents de CLAS et les RBOP.

Document Pluriannuel d'Action Sociale(DPAS):

L'administration considère que c'est un document de pilotage, de suivi, de programmation pluriannuelle et d'évaluation. Il concerne tous les aspects et crédits d'action sociale permettant d'avoir une vision globale sur celle-ci dans les services.

La conseillère technique(CST) remplit un rôle d'expertise auprès du DREAL(RBOP).

Débat:

CGT: Le calendrier sera difficile à tenir étant donné le renouvellement des CLAS et les changements de chefs de service en 2009.Il faut prévoir une formation à l'intention des présidents de CLAS et des services.

Le renouvellement des CLAS est urgent en application de la circulaire du 11/12/08 et de l'arrêté du 22/12/08.

Pour la délégation CGT au CCAS

Christian MAHUT



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

COMMUNIQUE

Fonction publique, le gouvernement maintient son cap, les salariés doivent maintenir le leur, celui de la mobilisation !

Les organisations CGT, UGFF, FD SANTE ACTION SOCIALE, FAPT, SERVICES PUBLICS ont été reçues ce jour par les Ministres WOERTH et SANTINI. L'objet de cette bilatérale annoncée portait sur l'agenda social. Elle est à mettre à l'actif de la journée de mobilisation historique interprofessionnelle unitaire du 29 janvier 2009.

A l'occasion du sommet social du 18 février, le Président de la République avait renvoyé les partenaires sociaux à ces rencontres bilatérales, pour débattre des revendications spécifiques à la Fonction publique.

Une réunion plénière entre les Ministres de la fonction publique et les organisations syndicales est prévue le 3 mars. Cette perspective témoigne également de l'attention portée par le pouvoir au rapport de force établi le 29 janvier.

Dans son propos liminaire, la délégation CGT s'est faite le relais des organisations syndicales d'Outre-mer fortement mobilisées actuellement, en demandant l'ouverture urgente de discussions sur les revendications spécifiques à leurs territoires concernant la Fonction publique.

Lors de cet entretien la CGT a réitéré ses revendications :

Salaires : pour notre organisation, l'augmentation du point d'indice est centrale, de même que le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000.

Pouvoir d'achat : les améliorations de la prise en charge du transport domicile-travail et la revalorisation du supplément familial s'imposent.

L'emploi : nous réaffirmons notre opposition au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite.

Grilles : la CGT condamne son exclusion des négociations en cours sur des grilles indiciaires, qui ont commencé sur la B et vont se poursuivre sur la A. Pour nous, il faut une refonte complète des grilles, en commençant par la C, et poursuivies par la B et puis la A, traduisant ainsi des véritables possibilités de déroulement de carrière. La CGT fera des propositions en ce sens.

Projet de loi mobilité : en l'état actuel, ce projet n'est pas acceptable. Il faut en particulier revoir les chapitres sur l'intérim, le temps non complet et la réorientation professionnelle.

Projet de loi dialogue social, découlant de l'accord de Bercy du 06 juin 2008 : la période transitoire doit être arrêtée au plus vite, pour coller rapidement à l'esprit de cet accord, avant son adoption au Parlement.

Par ailleurs, la CGT a exigé que soit mise en œuvre une politique de résorption de l'emploi précaire (plus de 900 000 agents concernés).

La possibilité **d'accéder** à la fonction publique par la voie du dispositif PACTE est aujourd'hui insignifiante. La CGT considère que reste pleinement posée la question d'un véritable sas citoyen d'entrée dans la Fonction publique pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Sur l'ensemble de ces points, le Ministre, maintient le cap déjà annoncé, tant sur la valeur du point, que sur l'emploi. Aucune des mesures annoncées ne sont porteuses d'avancées au regard du pouvoir d'achat ou de l'emploi.

Dans ce contexte de crise exacerbée, la France a plus que jamais besoin de services publics renforcés et non diminués, en capacité de répondre aux besoins sociaux et économiques croissants. C'est fort de cela, que pourra s'exercer une véritable justice sociale.

En tout état de cause, après la puissante journée d'actions du 29 janvier, la CGT appelle tous les agents de la Fonction publique, à se mobiliser encore plus massivement le 19 mars, pour rejeter ces orientations politiques et gagner sur leurs revendications.

Montreuil, le 23 février 2009

QUESTIONNAIRE DES DROITS SYNDICAUX 2009

A RETOURNER A LA FEDERATION NATIONALE DE
L'EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 – MONTREUIL – Cedex - Fax : 01.48.51.62.50

mail Organisation : orga.equipement@cgt.fr

mail Fédération : fd.equipement@cgt.fr

**A REMPLIR IMPERATIVEMENT
ET DE MANIERE COMPLETE**

DATE DE LA REUNION :

Union Fédérale :

Sections présentes :

.....
.....
.....
.....
.....

Nombre total de voix CGT :

ATTRIBUTION DES DROITS SYNDICAUX 2009

A qui doivent être expédiées les décharges 2008 sous forme de carnet à souche ?

Adresse Administrative impérativement !

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....
.....
.....
.....

Dans ton département qui est :

Secrétaire U.F. :

Nom : Prénom :
Adresse :
☎ travail : ☎ domicile :
Fax :
e-mail : ☎ Portable :
e-mail local syndical : ☎ local syndical :

Secrétaire PTTE :

Nom : Prénom :
Adresse :
☎ travail : ☎ domicile :
Fax :
e-mail : ☎ Portable :
e-mail local syndical : ☎ local syndical :

Secrétaire OPA :

Nom : Prénom :
Adresse :
☎ travail : ☎ domicile :
Fax :
e-mail : ☎ Portable :
e-mail local syndical : ☎ local syndical :

Secrétaire PTAS :

Nom : Prénom :
Adresse :
☎ travail : ☎ domicile :
Fax :
e-mail : ☎ Portable :
e-mail local syndical : ☎ local syndical :

Secrétaire CETE ou autres :

Nom : Prénom :
Adresse :
☎ travail : ☎ domicile :
Fax :
e-mail : ☎ Portable :
e-mail local syndical : ☎ local syndical :

**LE PRESENT QUESTIONNAIRE DEVRA ETRE IMPERATIVEMENT CONTRESIGNE
PAR LES SECRETAIRES DE TOUTES LES SECTIONS PRESENTES**

| Secrétaire U.F. | Secrétaire P.T.T.E. | Secrétaire O.P.A. | Secrétaire P.T.A.S. | Autres |
|------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|------------------|
| | | | | |
| signature | signature | Signature | Signature | Signature |

P.S. : Les U.F. ou sections qui ne répondront pas au questionnaire seront en attente de leurs droits syndicaux tout questionnaire incomplet sera mis en attente également